



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du mardi 10 mars 2020

Délibération N°2020-03-08

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt Le dix mars à dix-huit heures trente minutes
En exercice :	16
Délégués présents :	8
Suppléants :	1
Pouvoirs :	2
Titulaires excusés :	3
Titulaires absents :	5
	Date de convocation et d'affichage : Le 4 mars pour une assemblée programmée le 11 mars 2020, puis modifiée au 10 mars 2020.
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER. Délégués suppléants : ▪ <i>Avec voix :</i> Monsieur Guy PONTAROLLO. DELEGUES EXCUSES : Monsieur Aurélien GLANDUT (suppléant Monsieur Guy PONTAROLLO présent), Monsieur Frank GIBONI (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ), Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à Monsieur François RICHER). DELEGUES ABSENTS : Monsieur Jean DOUE, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.	

OBJET : AUTORISATION AU PRESIDENT A SIGNER DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Contexte :

Durant l'année scolaire 2015-2016, le SMECRU a travaillé avec les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable présentes sur le territoire : Appollon74, ASTERS, CPIE Bugey-Genevois, ESAT Ferme de Chosal, FNE et LPO74 pour la réalisation d'animations auprès des écoles du bassin versant. Toutes les structures sont membres du Réseau Empreinte 74, de ce fait, elles sont agréées pour l'Education Nationale pour intervenir en milieu scolaire.

Par délibération 2015-10-02, l'assemblée a autorisé le Président à signer des conventions avec ces structures, leurs permettant ainsi de mener les animations sur le terrain. Cette délibération prévoyait une reconduction de manière expresse pour l'année scolaire 2016-2017, mais pas au-delà.

Depuis, le SMECRU a élaboré avec le Réseau Empreinte 74, en lien avec les associations locales citées ci-avant, les Classes d'Eau des Ussets. Ce dispositif pédagogique a été validé par l'Inspection Académique en juin 2019.

Ce dispositif de sensibilisation met à disposition des professeurs des écoles gratuitement et en libre téléchargement www.rivieres-usses.com 4 livrets leur permettant de dispenser une semaine de cours sur l'une des thématiques prioritaires du territoire : qualité de l'eau, manque d'eau, biodiversité, fonctionnement de la rivière.

Au cours de cette semaine de Classes d'Eau des Ussets, les professeurs peuvent faire bénéficier leurs élèves d'une animation dispensée par l'une des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable présentes sur le territoire : Appollon74, ASTERS, CPIE Bugey-Genevois, ESAT Ferme de Chosal, FNE et LPO74.

Ce sont les écoles qui choisissent l'association qui dispensera l'animation selon les compétences de cette dernière.

Le coût de cette prestation est de 500 €. Le montant couvre : 1-un temps de préparation de l'animation entre l'association et le professeur, 2-l'animation réalisée dans l'environnement de proximité de l'école.

Sur ce montant et pour chaque animation :

- 150 € sont à la charge des écoles,
- 350 € sont pris en charge par le Syndicat de Rivières.

Il est proposé d'établir de nouvelles conventions entre le Syndicat de Rivières et les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable : Appollon74, ASTERS, CPIE Bugey-Genevois, ESAT Ferme de Chosal, FNE et LPO74.

Ces conventions de partenariat préciseront :

- Les modalités d'interventions des structures,
- Les modalités financières liées aux animations,
- Les conventions pourront être reconduites de manière express pour les années suivantes. Cette reconduction dépendra du niveau d'ambition donnée par les futurs élus dans le cadre du programme pluriannuel 2021-2026.

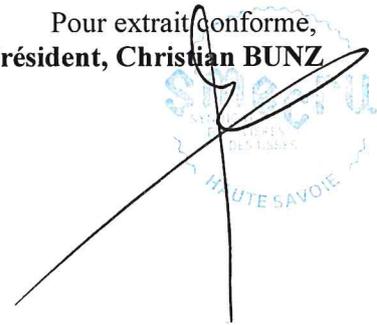
Après avoir **débatu, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les structures d'Education à l'Environnement et au Développement Durable citées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des subventions notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute Savoie dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,
Le Président, Christian BUNZ



Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de l'Organisation Administrative
17 MARS 2020
ARRIVEE
5